

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX

Département du Pas-de-Calais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux,
le vingt-neuf septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

OBJET ☞ N° 2022_29_09_10

☞..... Travaux d'aménagement du Bon Air - Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec le Département du Pas-de-Calais pour l'aire de stationnement du Bon Air.

Date de la convocation

▪ 23 septembre 2022

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, MARLOT Loïc, Mme KOROL Renée, M. DEVIN Serge, Mmes NOURTIER Fabienne, BAILLARD Sylvie, LAVIEVILLE Chantal, MM. JOLIE Pascal, SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, DAUSQUE Ludivine, NOËL Laure, GUILLOU Elodie, M. SENEAL Yannick, Mmes ROUSSEAU Marie-José, HEMBERT Axelle, M. SERGENT Didier, Mme PAPYLE-LEFEBURE Catherine, M. FERNAGUT Joël.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. DUBAËLE Jean-Luc
Mme DUQUESNE Cécile	à	Mme BERNARD Sabine
Mme SAUVAGE Edith	à	Mme LAVIEVILLE Chantal
M. BUTCHER Gérard	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	M. DEVIN Serge
M. LEPRETRE Médéric	à	Mme NOURTIER Fabienne
M. LAMIRAND Christophe	à	Mme HEMBERT Axelle

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien

A été nommée Secrétaire de Séance

Mme DAUSQUE Ludivine

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU BON AIR
CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE AVEC LE DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS POUR L'AIRE DE STATIONNEMENT DU BON AIR**

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner son avis pour l'autoriser déléguer la Maitrise d'œuvre au Département du Pas-de-Calais pour réaliser l'aménagement d'une aire d'accueil à l'entrée nord de Wimereux et signer la convention y afférent.

Ce projet s'inscrit dans la dynamique de label Grand Site de France les Deux-Caps et les engagements retenus par le Ministère de la Transition Ecologique dans le dossier de candidature validé en décembre 2017.

La présente délibération cible le projet d'aire d'accueil de Wimereux nord dont le contenu comprend :

- Sur la RD 940
 - La requalification de la RD 940, réalisation de la borduration, trottoir, chaussée ainsi que l'arrêt de bus.
- Sur le domaine communal
 - La requalification du stationnement du Bon Air : suppression du parking derrière l'arrêt du bus, réalisation d'une aire d'accueil respectant les deux cônes de vue panoramique sur l'agglomération.
 - La requalification et la connexion des circulations douces aux différents accès au lieu.
 - La requalification paysagère de l'aire d'accueil (plantation d'arbustes et d'arbres)
 - Le déplacement de la canalisation de gaz en collaboration avec le Maitre d'Ouvrage compétent.
 - L'arrivée d'une alimentation en électricité de la rue du Cdt Ducuing aux bornes électriques en collaboration avec le Maitre d'Ouvrage compétent.
 - A la mise en sens unique de l'aire d'accueil obligeant dans son fonctionnement à une entrée et à une sortie sur la RD940.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, par 26 voix « POUR » et 2 « ABSTENTIONS »
(M. Sergent Didier, Mme Papyle-Lefébure Catherine)

Le Conseil Municipal,

DONNE son accord sur le projet de création de l'aire de stationnement du Bon Air, telle que décrite dans la présente délibération ;

AUTORISE le Département à réaliser les travaux du programme ci-dessus et pour ce faire,

ACCEPTE QUE :

- Le Département assure la Maitrise d'œuvre de l'ensemble des travaux.
- Le Maire signe la convention d'occupation temporaire permettant la réalisation des travaux sur le domaine communal.

Le Conseil Municipal et le Maire s'engagent dans le cadre de la requalification de l'aire d'accueil du Bon Air :

- D'établir les arrêtés de circulation
- De réaliser l'entretien de la nouvelle aire d'accueil
- De maintenir les deux cônes de vue panoramique pour être en conformité au Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Pour extrait certifié conforme,

#signature#